

Reims, le 3 mars 2010

BOURSES de LYCEE

ATTRIBUTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

LES ELEVES CONCERNES PAR LA CAMPAGNE ET POUVANT CONSTITUER UN DOSSIER DE BOURSE SONT :

- **TOUS LES ELEVES DE 3^{ème} de COLLEGE**, quelle que soit l'orientation envisagée à la prochaine rentrée ;
- **LES ELEVES de LYCEE NON BOURSIERS EN 2009/2010**
Les élèves déjà boursiers en 2009/2010 ne doivent pas constituer un nouveau dossier.

A/ Vous trouverez en pièces jointes :

- ➔ une fiche d'auto-évaluation
- ➔ le barème provisoire national des bourses de lycées pour l'année 2010/2011

Un léger relèvement des plafonds de ressources pouvant être décidé avant la fin de la campagne de bourse, les familles dont les ressources dépassent **légèrement** le barème provisoire sont malgré tout invitées à présenter une demande.

B/ Les ressources qui seront prises en considération pour l'attribution des bourses au titre de l'année scolaire 2010/2011, seront les revenus déclarés au titre de l'année **2008** (avis d'imposition ou de non-imposition de 2008).

Une attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à charge du foyer sera également demandée.

C/ **Les familles souhaitant constituer un dossier de demande de bourse sont priées de bien vouloir se faire connaître dès réception de ce courrier**, par courriel (pollet@saint-joseph.com) ou par téléphone (03 26 85 23 65 - demander Mme MOYART)

Un dossier de bourse leur sera alors envoyé, qui devra être rendu **complété et accompagné des pièces demandées** pour le **samedi 27 mars 2010, délai de rigueur**. **Aucun dossier ne pourra plus être accepté après cette date.**

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

O. POLLET,
Assistante de direction